

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7195
11 mars 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 MARS 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA HONGRIE

J'ai l'honneur de me référer à la demande d'admission comme Membre des Nations Unies de la République démocratique allemande et, d'ordre du Gouvernement de la République populaire hongroise, de présenter les considérations suivantes :

Le Gouvernement de la République populaire hongroise estime que la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies formulée par le Conseil d'Etat de la République démocratique allemande présente une importance capitale du point de vue de l'universalité de l'Organisation, du maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'une coopération plus intense entre les nations. La République démocratique allemande, Etat indépendant et souverain, est un Etat démocratique et pacifique du peuple allemand; il répond donc pleinement aux conditions stipulées à l'Article 4 de la Charte pour être admis à l'Organisation.

La République démocratique allemande a déjà donné maintes preuves convaincantes de son désir de régler les problèmes européens, y compris celui de la réunification de l'Allemagne, par voie de négociations auxquelles participeraient à la fois la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne. Les initiatives prises par son gouvernement pour aider à consolider la paix et à normaliser la situation en Europe sont entièrement conformes aux obligations pertinentes des Nations Unies, et ses déclarations et initiatives officielles cadrent, de leur côté, avec les principaux aspects des activités de l'Organisation.

Le peuple hongrois, installé en Europe centrale, s'est vu infliger, deux fois en l'espace d'une vie humaine, d'indicibles souffrances par l'expansionnisme allemand au cours des deux guerres mondiales; il a donc particulièrement à coeur un développement pacifique ainsi que la solution négociée des problèmes internationaux qui se posent dans cette région. Ces problèmes non résolus risquent de susciter dans toute l'Europe et dans le monde entier une série de nouveaux conflits s'ils ne sont pas examinés et réglés comme il convient par la communauté des nations.

Si elle faisait face aux réalités européennes d'aujourd'hui en admettant comme Membre la République démocratique allemande, l'Organisation des Nations Unies prendrait une mesure particulièrement heureuse qui favorisera la paix en Europe et diminuera la tension dans le monde entier.

Pour ces motifs, le Gouvernement de la République populaire hongroise appuie pleinement la demande d'admission comme Membre des Nations Unies formulée par le Conseil d'Etat de la République démocratique allemande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
populaire hongroise auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Károly CSATORDAY